

DIMANCHE 31 MAI
SALLE DES FETES DE SAINTE-BRIGITTE 17H



Carte Blanche à Julien Gauthier

Conférence d'information sur les toxicités domestiques

LES TOXICITES DOMESTIQUES

I LES RISQUES NATURELS

1. Zones aux climats adaptés
2. Activité sismique & volcanique
3. Natures de sol
4. Côtes maritimes
5. Zones inondables
6. Feux de forêts
7. Tempêtes

II LES RISQUES LIES A L'ACTIVITE HUMAINE

1. La radioactivité
2. Les zones minières et carrières
3. Radon, gaz radioactifs, gaz et fumées
4. Particules fines et microparticules toxiques
5. Les polluants alimentaires
6. L'activité industrielle et chimique
7. Pollutions environnementales des sols, de l'eau et liées aux déchets
8. Les ondes électromagnétiques

III CONSEILS DE BASE POUR SE PRESERVER

HISTORIQUE

2003 La Chine, grand producteur minier, restreint l'exportation de matières premières.

HISTORIQUE

2003 La Chine, grand producteur minier, restreint l'exportation de matières premières.

2005 La filière industrielle allemande intensifie son lobby au niveau européen pour relancer l'exploitation minière.

HISTORIQUE

- 2003** La Chine, grand producteur minier, restreint l'exportation de matières premières.
- 2005** La filière industrielle allemande intensifie son lobby au niveau européen pour relancer l'exploitation minière.
- 2007** La France suit cette position avec le soutien d'Anne Lauvergeon, alors à la tête du géant du nucléaire Areva. L'Union Européenne préconise alors d'exploiter les ressources minérales directement en Europe.

HISTORIQUE

2003 La Chine, grand producteur minier, restreint l'exportation de matières premières.

2005 La filière industrielle allemande intensifie son lobby au niveau européen pour relancer l'exploitation minière.

2007 La France suit cette position avec le soutien d'Anne Lauvergeon, alors à la tête du géant du nucléaire Areva.
L'Union Européenne préconise alors d'exploiter les ressources minérales directement en Europe.

2009-2012 Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) actualise son inventaire du sous-sol français.

HISTORIQUE

- 2003** La Chine, grand producteur minier, restreint l'exportation de matières premières.
- 2005** La filière industrielle allemande intensifie son lobby au niveau européen pour relancer l'exploitation minière.
- 2007** La France suit cette position avec le soutien d'Anne Lauvergeon, alors à la tête du géant du nucléaire Areva. L'Union Européenne préconise alors d'exploiter les ressources minérales directement en Europe.
- 2009-2012** Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) actualise son inventaire du sous-sol français.
- 2010** L'Etat lance une réforme du code minier.

LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION

CODE

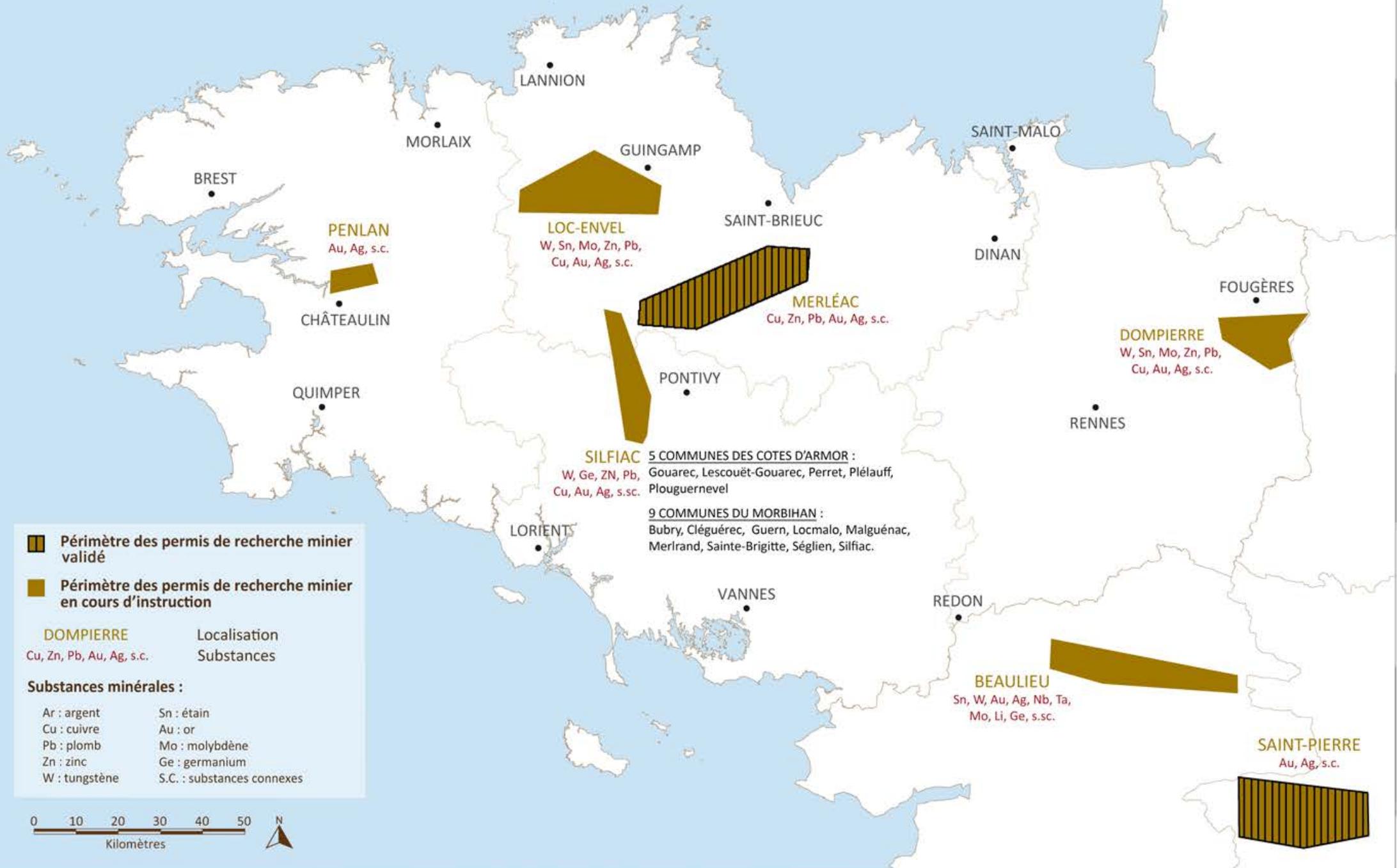
MINIER

JOURNAL
OFFICIEL

LOIS ET DÉCRETS

→ 2003 SOMMAIRE GÉNÉRAL *Les éditions des*
Sommaire analytique page suivante **JOURNAUX OFFICIELS**
Nominations

PERMIS D'EXPLORATION MINIÈRE EN BRETAGNE AU 31 MAI 2015



-  Périimètre des permis de recherche minier validé
-  Périimètre des permis de recherche minier en cours d'instruction

DOMPIERRE Localisation
 Cu, Zn, Pb, Au, Ag, s.c. Substances

- Substances minérales :**
- | | |
|---------------|----------------------------|
| Ar : argent | Sn : étain |
| Cu : cuivre | Au : or |
| Pb : plomb | Mo : molybdène |
| Zn : zinc | Ge : germanium |
| W : tungstène | S.C. : substances connexes |



LOC-ENVEL
 W, Sn, Mo, Zn, Pb,
 Cu, Au, Ag, s.c.

MERLÉAC
 Cu, Zn, Pb, Au, Ag, s.c.

SILFIAC 5 COMMUNES DES COTES D'ARMOR :
 W, Ge, Zn, Pb, Gouarec, Lescouët-Gouarec, Perret, Plélauff,
 Cu, Au, Ag, s.c. Plouguernevel

9 COMMUNES DU MORBIHAN :
 Bubry, Cléguérec, Guern, Locmalo, Malguénac,
 Merlrand, Sainte-Brigitte, Séglien, Silfiac.

BEAULIEU
 Sn, W, Au, Ag, Nb, Ta,
 Mo, Li, Ge, s.c.

SAINTE-PIERRE
 Au, Ag, s.c.

HISTORIQUE

- 2003** La Chine, grand producteur minier, restreint l'exportation de matières premières.
- 2005** La filière industrielle allemande intensifie son lobby au niveau européen pour relancer l'exploitation minière.
- 2007** La France suit cette position avec le soutien d'Anne Lauvergeon, alors à la tête du géant du nucléaire Areva. L'Union Européenne préconise alors d'exploiter les ressources minérales directement en Europe.
- 2009-2012** Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) actualise son inventaire du sous-sol français.
- 2010** L'Etat lance une réforme du code minier.
- 2010 Décembre** : Des membres hauts placés du BRGM créent Variscan mines.

HISTORIQUE

- 2003** La Chine, grand producteur minier, restreint l'exportation de matières premières.
- 2005** La filière industrielle allemande intensifie son lobby au niveau européen pour relancer l'exploitation minière.
- 2007** La France suit cette position avec le soutien d'Anne Lauvergeon, alors à la tête du géant du nucléaire Areva. L'Union Européenne préconise alors d'exploiter les ressources minérales directement en Europe.
- 2009-2012** Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) actualise son inventaire du sous-sol français.
- 2010** L'Etat lance une réforme du code minier.
- 2010 Décembre** : Des membres hauts placés du BRGM créent Variscan mines.
- 2012 Octobre** : Arnaud Montebourg, alors ministre du Redressement Productif, relance l'activité minière.

HISTORIQUE

- 2003** La Chine, grand producteur minier, restreint l'exportation de matières premières.
- 2005** La filière industrielle allemande intensifie son lobby au niveau européen pour relancer l'exploitation minière.
- 2007** La France suit cette position avec le soutien d'Anne Lauvergeon, alors à la tête du géant du nucléaire Areva. L'Union Européenne préconise alors d'exploiter les ressources minérales directement en Europe.
- 2009-2012** Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) actualise son inventaire du sous-sol français.
- 2010** L'Etat lance une réforme du code minier.
- 2010 Décembre** : Des membres hauts placés du BRGM créent Variscan mines.
- 2012 Octobre** : Arnaud Montebourg, alors ministre du Redressement Productif, relance l'activité minière.
- 2012 Décembre** : la Réévaluation du potentiel français en ressources minérales du BRGM est accessible aux entreprises désireuses d'exploiter le sous-sol français.

HISTORIQUE

- 2003** La Chine, grand producteur minier, restreint l'exportation de matières premières.
- 2005** La filière industrielle allemande intensifie son lobby au niveau européen pour relancer l'exploitation minière.
- 2007** La France suit cette position avec le soutien d'Anne Lauvergeon, alors à la tête du géant du nucléaire Areva. L'Union Européenne préconise alors d'exploiter les ressources minérales directement en Europe.
- 2009-2012** Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) actualise son inventaire du sous-sol français.
- 2010** L'Etat lance une réforme du code minier.
- 2010** **Décembre** : Des membres hauts placés du BRGM créent Variscan mines.
- 2012** **Octobre** : Arnaud Montebourg, alors ministre du Redressement Productif, relance l'activité minière.
- 2012** **Décembre** : la Réévaluation du potentiel français en ressources minérales du BRGM est accessible aux entreprises désireuses d'exploiter le sous-sol français.
- 2013** **Janvier** : les demandes de PER "Permis Silfiac" et "Permis Loc-Envel" sont déposées par Variscan Mines.

HISTORIQUE

- 2003** La Chine, grand producteur minier, restreint l'exportation de matières premières.
- 2005** La filière industrielle allemande intensifie son lobby au niveau européen pour relancer l'exploitation minière.
- 2007** La France suit cette position avec le soutien d'Anne Lauvergeon, alors à la tête du géant du nucléaire Areva. L'Union Européenne préconise alors d'exploiter les ressources minérales directement en Europe.
- 2009-2012** Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) actualise son inventaire du sous-sol français.
- 2010** L'Etat lance une réforme du code minier.
- 2010** **Décembre** : Des membres hauts placés du BRGM créent Variscan mines.
- 2012** **Octobre** : Arnaud Montebourg, alors ministre du Redressement Productif, relance l'activité minière.
- 2012** **Décembre** : la Réévaluation du potentiel français en ressources minérales du BRGM est accessible aux entreprises désireuses d'exploiter le sous-sol français.
- 2013** **Janvier** : les demandes de PER "Permis Silfiac" et "Permis Loc-Envel" sont déposées par Variscan Mines.
- 2014** **le 12 mai** : un avis consultatif est demandé par l'Etat aux élus des communes concernées par les PER dits "Silfiac" et "Loc-Envel", alors qu'ils en apprennent tout juste l'existence.

HISTORIQUE

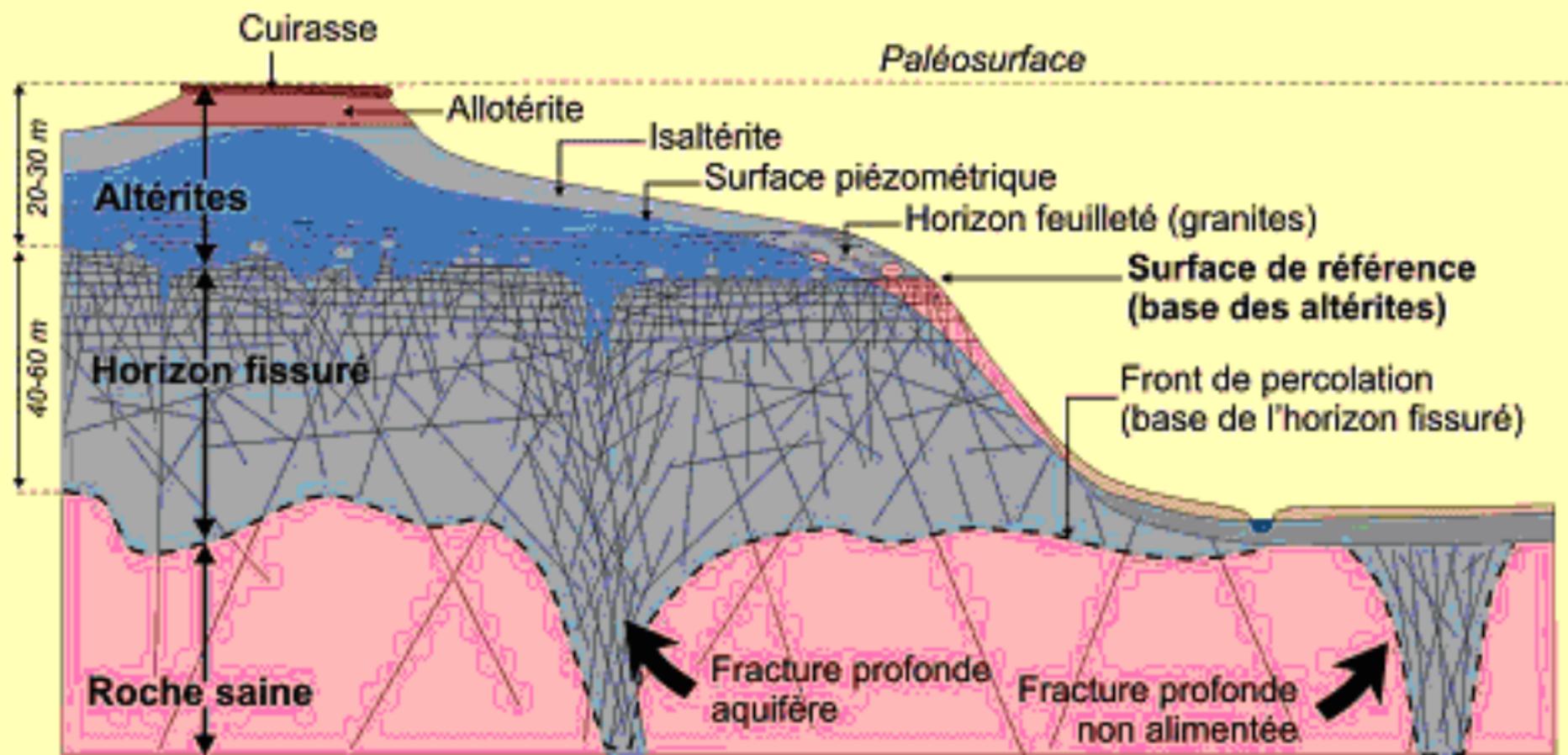
- 2003** La Chine, grand producteur minier, restreint l'exportation de matières premières.
- 2005** La filière industrielle allemande intensifie son lobby au niveau européen pour relancer l'exploitation minière.
- 2007** La France suit cette position avec le soutien d'Anne Lauvergeon, alors à la tête du géant du nucléaire Areva. L'Union Européenne préconise alors d'exploiter les ressources minérales directement en Europe.
- 2009-2012** Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) actualise son inventaire du sous-sol français.
- 2010** L'Etat lance une réforme du code minier.
- 2010** **Décembre** : Des membres hauts placés du BRGM créent Variscan mines.
- 2012** **Octobre** : Arnaud Montebourg, alors ministre du Redressement Productif, relance l'activité minière.
- 2012** **Décembre** : la Réévaluation du potentiel français en ressources minérales du BRGM est accessible aux entreprises désireuses d'exploiter le sous-sol français.
- 2013** **Janvier** : les demandes de PER "Permis Silfiac" et "Permis Loc-Envel" sont déposées par Variscan Mines.
- 2014** **le 12 mai** : un avis consultatif est demandé par l'Etat aux élus des communes concernées par les PER dits "Silfiac" et "Loc-Envel", alors qu'ils en apprennent tout juste l'existence.
- 2015** **Du 20 mai au 10 juin** : période de consultation publique concernant les PER Silfiac et Loc-Envel.

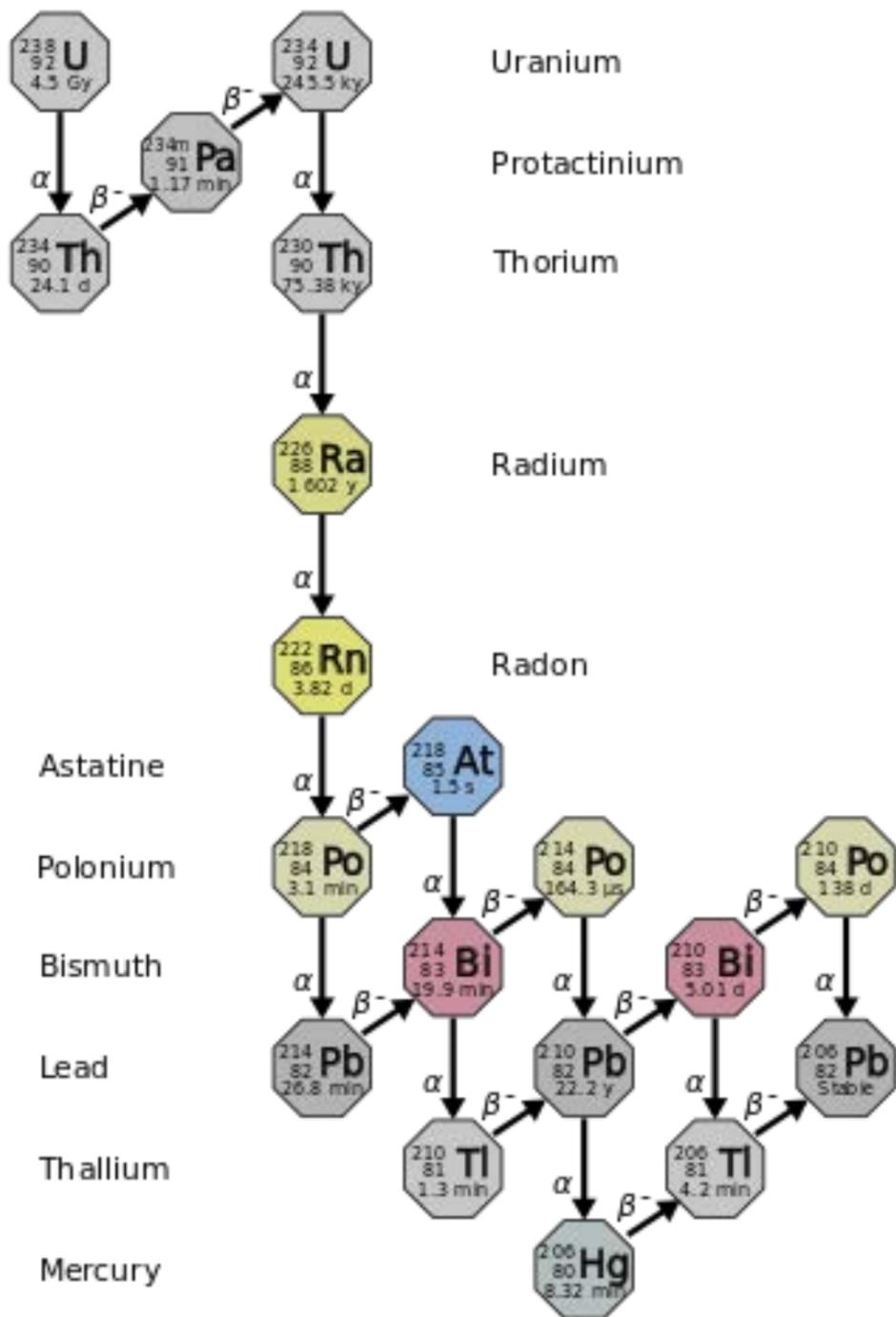




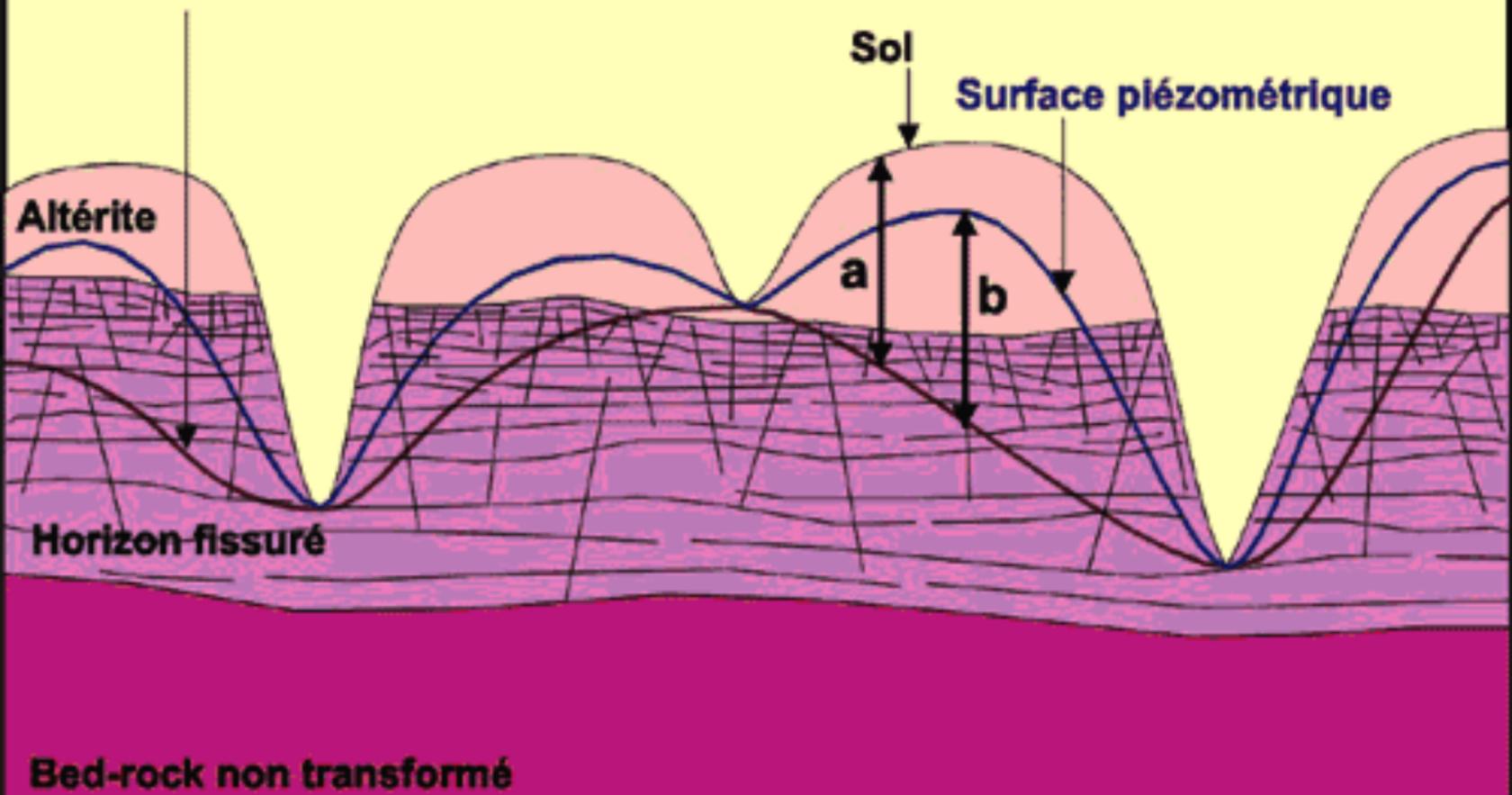








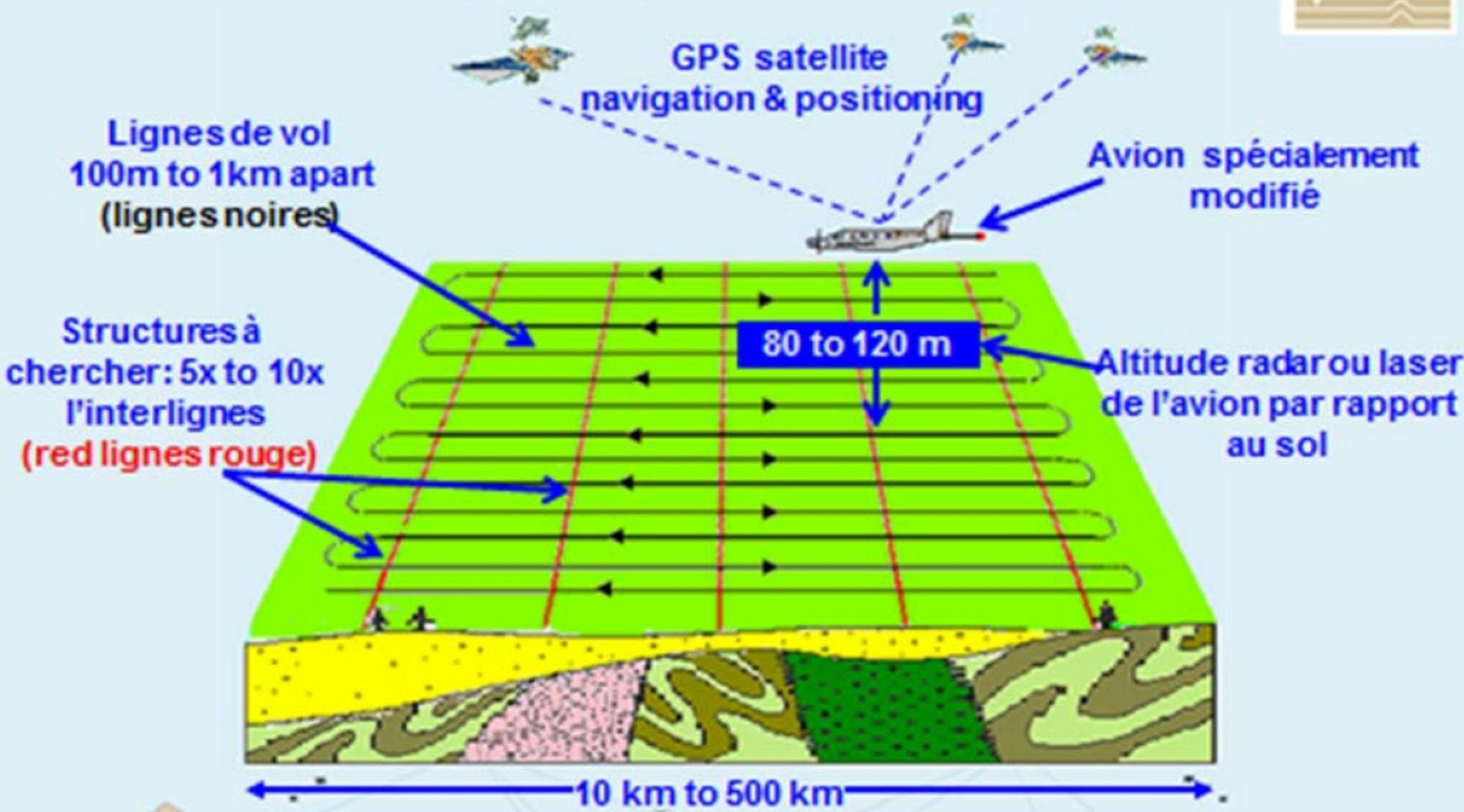
Surface enveloppe de la base des thalwegs







Mesures de géophysique aéroporté



Vol type 400 a 1500 km par jour



**BASSIN DE TRAITEMENT DES EAUX DE POMPAGE
POLLUTIONS DU SOL ET DES EAUX DE SURFACE
PRESENCE D'ARSENIC, D'ELEMENTS RADIOACTIFS,...**



CYANURE
ARSENIC
DIOXYDE DE SOUFRE
MERCURE...



URANIUM
RADON
THORIUM
PLOMB...

VŒU : Pour une transparence et un vrai débat démocratique en matière de recherches minières en Bretagne

Le Conseil régional réuni en séance plénière le 27 juin 2014, au siège de la Région Bretagne, a décidé, à l'unanimité, d'adopter le vœu suivant :

Un projet d'arrêté octroyant un permis exclusif (pour cinq ans) d'exploration et d'exploitation de substances polymétalliques, dit projet de Merléac, est actuellement déposé sur une zone de 585 km², de Moncontour à Gouarec, par la société Variscan, filiale du conglomérat Australien "Platsearch" (Australie, Singapour, Nouvelle-Zélande). Cinq autres demandes similaires pour une surface dépassant les 2 000 km² sont actuellement en cours : une à Loc-Envel près de Guingamp, deux en Maine-et-Loire, une dans la Sarthe et enfin une autre en Saône-et-Loire.

Notre interrogation porte sur la sincérité de la nature de ces demandes compte-tenu :

- de l'ampleur des surfaces concernées et des sommes engagées dans l'exploration sans garantie de résultats ;
- de la société ayant déposée ce permis, connue comme cherchant une rentabilité à court terme, et ceci d'autant plus qu'elle n'est pas spécialisée dans l'approvisionnement en France en métaux.

Le Conseil régional de Bretagne :

- demande aux instances compétentes de faire preuve de vigilance sur la nature des demandes d'exploitation et d'exploration de substances polymétalliques, ainsi que sur la gestion des contraintes et retombées environnementales ;
- demande à ces mêmes instances de vérifier le respect des objectifs affichés, afin que les sondages ne soient pas détournés au profit de toute autre exploration non déclarée ;
- exige un vrai débat démocratique ainsi qu'une transparence totale en cas de demandes de recherches minières.

VŒU : Pour la dépollution et la décontamination effective des anciennes mines d'uranium en Bretagne.

Le Conseil régional réuni en séance plénière le 27 juin 2014, au siège de la Région Bretagne, a décidé, à l'unanimité, d'adopter le vœu suivant :

Considérant :

- La Charte de l'Environnement adoptée par le Parlement en 2005 qui stipule que « Toute personne a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé » ;
- La circulaire du 22 juillet 2009 sur la gestion des anciennes mines d'uranium, cosignée entre le MEEDDM (Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer) et l'ASN (Autorité de Sûreté Nucléaire), et relative à la gestion des anciennes mines d'uranium ;
- Les informations communiquées par les associations au Ministère de l'écologie en 2010 sur les conséquences des ruissellements d'eau sur les anciens sites de mines d'uranium en Bretagne en termes de radioactivité ;
- L'implication de la Région Bretagne dans le PREDD (Programme Régional d'Élimination des Déchets Dangereux) et dans le PRQA (Plan régional de la qualité de l'air) ;
- Le fait que les communes bretonnes concernées seront en 2018 responsables de la décontamination et de la dépollution des sites miniers, la responsabilité d'AREVA étant à cette date dégagée.

Le Conseil Régional de Bretagne demande à l'Etat et à AREVA :

- que le nécessaire soit fait pour qu'à la date butoir de 2018, les communes concernées soient sécurisées juridiquement et financièrement ;
- de faire respecter la circulaire du 22 juillet 2009 et les engagements pris par AREVA ;
- d'installer et d'organiser l'information et la transparence requises auprès du public et des communes concernées sur leurs territoires par des anciens apports de rebuts miniers, par la dépollution d'anciennes mines ou par les conditions de mise en œuvre des dépollutions.

Vœu adopté à l'unanimité

7°) Permis de Silfiac : Recherche de mines : Intervention de Stéphane DU PONTAVICE

La Société VARISCAN Mines (capitaux étrangers) va effectuer des sondages sur le territoire afin de lancer éventuellement l'exploitation de mines pour la recherche de plusieurs minéraux : (zinc, plomb, cuivre, etc...). Le territoire s'étend sur le Morbihan et les Côtes d'Armor. Des réunions entre Préfets se font régulièrement pour concrétiser ces travaux. La société demande une autorisation d'exploiter pour une durée de 5 ans.

Il est demandé au Conseil de donner un avis consultatif sur le projet d'exploitation minière en bordure du territoire de la commune.

N'ayant pas suffisamment d'informations sur le projet, les membres du Conseil donnent un avis défavorable par :

Contre	:	5 voix
Pour	:	0 voix
Abstentions	:	4 voix.

■ Les Avocats

■ Associé

Arnaud Gossement

■ Collaborateurs

Anne-Laure Vigneron

Audrey Ballester

■ Arnaud Gossement



Avocat associé, gérant

Standard : 01 53 44 01 32

Fax : 01 43 43 83 69

Maître Arnaud Gossement est avocat associé, gérant et fondateur du Cabinet Gossement Avocats.

Il est docteur en droit, enseignant à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne et titulaire de certificats de spécialisation en droit public et en droit de l'environnement.

Biographie

Arnaud Gossement est avocat, docteur en droit, spécialiste en droit public et en droit de l'environnement. Il est également enseignant à l'Université Paris Panthéon-Sorbonne.

Expert reconnu en droit de l'environnement, Arnaud Gossement est régulièrement auditionné par des élu(e)s et des parlementaires. Il a remis un rapport sur l'avenir du droit minier à la ministre de l'écologie en 2011. Il a co-piloté les Etats généraux du droit de l'environnement en 2013 puis a été nommé expert associé de la commission « démocratie participative » par la ministre de l'écologie en 2015.

Arnaud Gossement est président de la Commission juridique de l'Institut de l'économie circulaire et membre du Conseil d'orientation de La Fabrique écologique. Il est également membre du Conseil d'orientation de l'AFITE.

Droit minier et droit de l'environnement

**Eléments de réflexion pour une réforme relative
à l'évaluation environnementale, à l'information
et à la participation du public**

Rapport remis à Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

Ministre de l'Ecologie, du Développement durable,
des Transports et du Logement

Paris, le 12 octobre 2011

Arnaud GOSSEMENT

Avocat au Barreau de Paris
Docteur en droit

■ Les Avocats

■ Associé

Arnaud Gossement

■ Collaborateurs

Anne-Laure Vigneron

Audrey Ballester

■ Arnaud Gossement



Avocat associé, gérant

Standard : 01 53 44 01 32

Fax : 01 43 43 83 69

Maître Arnaud Gossement est avocat associé, gérant et fondateur du Cabinet Gossement Avocats.

Il est docteur en droit, enseignant à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne et titulaire de certificats de spécialisation en droit public et en droit de l'environnement.

Biographie

Arnaud Gossement est avocat, docteur en droit, spécialiste en droit public et en droit de l'environnement. Il est également enseignant à l'Université Paris Panthéon-Sorbonne.

Expert reconnu en droit de l'environnement, Arnaud Gossement est régulièrement auditionné par des élu(e)s et des parlementaires. Il a remis un rapport sur l'avenir du droit minier à la ministre de l'écologie en 2011. Il a co-piloté les Etats généraux du droit de l'environnement en 2013 puis a été nommé expert associé de la commission « démocratie participative » par la ministre de l'écologie en 2015.

Arnaud Gossement est président de la Commission juridique de l'Institut de l'économie circulaire et membre du Conseil d'orientation de La Fabrique écologique. Il est également membre du Conseil d'orientation de l'AFITE.

**Courrier des élus concernés par la demande de Permis Exclusif de Recherche
Minière dit de Loc-Envel (PERM de LOC-ENVEL), déposé par la société Variscan
Mines :**

Considérant que le permis exclusif de recherches de métaux de base (Sn, Cu, Zn, Pb), de métaux de spécialité (W, Mo, Ta), de métaux précieux (Au, Ag) et de substances connexes dit « PERM de Loc-Envel » déposé par la société Variscan Mines pourrait avoir des conséquences dommageables sur les richesses faunistiques et floristiques, les sites archéologiques, le réseau hydrographique, les nappes phréatiques et les politiques de développement touristique de ce secteur géographique ;

Considérant que l'ancienne concession minière TOTAL que souhaite récupérer Variscan mines n'existe plus légalement par arrêté préfectoral du 31/07/2009 ;

Considérant que cette demande de permis exclusif de recherches minières se situe en grande partie sur le site Natura 2000 rivière du Léguer et ses affluents – forêt de Coat an Noz – forêt de Beffou et donc, non recevable pour un nouveau PERM suite à la notice d'incidence de MINELIS du 3/01/2013. Cette étude d'Impact Natura 2000 exclut toutes prospections au sol sur le site Natura 2000 en dehors de recherche depuis l'extérieur du site ;

Considérant qu'en dehors de la zone Natura 2000, les espèces faunistiques et floristiques inventoriées dans la zone de la demande classée ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Floristique et Faunistique de niveau 1 et 2) et ayant un statut de protection (liste de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature) n'ont pas été suffisamment prises en considération ;

Considérant que la demande de recherches sur le tungstène concerne en partie le site protégé des anciennes mines de Coat an Noz qui abrite des populations d'animaux protégés (8 espèces de chauves-souris), suivant les arrêtés ministériels du 23 avril 2007 et décret ministériel du 4 janvier 2007 ;

Considérant que l'Office National des Forêts gestionnaire de la forêt domaniale de Coat an Noz n'a pas été consulté ;

Considérant qu'il a déjà été fait part aux associations de protection de l'environnement par différents courriers des inquiétudes concernant ce projet ;

Considérant que les inventaires des « zones humides » réalisés dans le cadre des POS et disponibles en mairies n'ont pas été pris en considération ;

Considérant que la société Variscan mines affirme que « la zone à l'étude est peu propice à la présence d'aquifères de taille importante » alors que le pétitionnaire ne présente pas de résultats d'étude sur la présence de nappes phréatiques ;

Considérant que les travaux de tranchées à la pelle hydraulique et les forages prévus (pouvant atteindre plus de 1000 m) peuvent avoir des incidences sur les circulations des eaux souterraines ;

Considérant les nombreux investissements réalisés par les différentes collectivités locales visant à préserver la qualité de l'eau ;

Considérant qu'aucune information ne nous a été donnée concernant le respect des systèmes racinaires des arbres ainsi que sur le respect de la microfaune du sol, de la flore botanique et fongique ;

Considérant que les moyens n'ont pas été mis en œuvre pour un inventaire archéologique précis et complet sur le périmètre concerné et que la carte archéologique proposée par MINELIS ne mentionne pas le site classé de l'église de Loc Envel ;

Considérant les différents investissements réalisés dans le but de développer l'économie touristique depuis une décennie en valorisant le patrimoine naturel, environnemental et architectural et en favorisant le tourisme vert et sport nature ;

Considérant que les agriculteurs ont un rôle essentiel dans l'économie locale et que les sondages et forages envisagés risquent de mettre en péril leurs activités par la perturbation des troupeaux mais aussi d'induire des difficultés au niveau de la mise en culture de leurs champs ;

Considérant qu'il n'est pas envisageable que nos agriculteurs soient expropriés de leurs terres au bénéfice d'une entreprise dont l'impact économique n'aura aucune retombée au niveau local ;

Considérant, comme cela nous a été précisé par le représentant de Variscan mines, lors de la réunion d'information organisée le 30 juin 2014 à la sous-préfecture de Guingamp, qu'aucune entreprise locale ou française ne pourrait être sollicitée par la société Variscan compte tenu de l'absence d'entreprise spécialisée dans le secteur minier sur le territoire français ;

Considérant qu'aucun emploi ne sera créé sur nos territoires compte tenu de l'absence de main d'œuvre qualifiée en la matière ;

Considérant les inquiétudes grandissantes exprimées par les populations concernées, notamment concernant leur cadre de vie ;

Considérant qu'il n'est pas envisageable d'hypothéquer le cadre de vie environnemental et économique de nos enfants et des générations à venir ;

Les Maires ci-mentionnés, en signant ce courrier, souhaitent exprimer leurs nombreuses inquiétudes et leur opposition à la délivrance d'une autorisation de ce Permis Exclusif de Recherches Minières dit « PERM de Loc-Envel » aux instances concernées.

Une copie de ce courrier est envoyée aux 25 municipalités des communes concernées par le projet, à Monsieur le Président de la République, au Ministère de l'Economie de l'Industrie et du Numérique, au Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie, à Madame la Députée des Côtes d'Armor, aux Sénateurs des Côtes d'Armor, au Président du Conseil Régional de Bretagne, au président du Conseil Général des Côtes d'Armor, à la Préfecture des Côtes d'Armor, aux Présidents des Communautés de Communes de Belle-Isle-en-Terre, de Callac-Argoat, de Bourbriac, de Guingamp Communauté, de Pays de Bégard, de Le Leff Communauté et de Lannion-Trégor-Communauté, au directeur régional de l'Office National des Forêts, à l'association Eau et Rivière de Bretagne, à l'association Vallée du Léguer, à l'association Groupe Mammalogique Breton, à l'association Bretagne Vivante, au GEOCA (groupe d'études ornithologiques des Côtes d'Armor), au GRETA (groupe d'étude des invertébrés armoricains), Au Conservatoire Botanique de Brest, à l'association Mycologique des Côtes d'Armor.



MINISTÈRE
DES FINANCES
ET DES COMPTES
PUBLICSMINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE
ET DU NUMÉRIQUE

Recherche

OK

Suivez-nous sur les médias sociaux | Abonnez-vous aux lettres électroniques

Le portail de l'Économie et des Finances

Accueil

Actualités

Vous orienter

Les ministères

Salle de presse

Consultations publiques

Accueil du portail > Consultations publiques Economie-Finances

A+ A-

J'aime 79

Consultations publiques Economie-Finances

Depuis la loi du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, l'Etat, les collectivités territoriales et les établissements publics ont la possibilité de recourir, préalablement à l'adoption d'un texte normatif, à une consultation publique sur internet.

Les consultations présentées ci-dessous concernent uniquement les thématiques portées par le ministère des Finances et des Comptes publics et le ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique*. Elles permettent à tout citoyen de participer au débat public en donnant son avis.

*Les consultations, tous thèmes confondus, sont accessibles sur www.vie-publique.fr

Consultations en cours

Consultations terminées

► Consultation sur les demandes de permis exclusifs de recherches minières, dits "Loc-Envel" et "Silfiac" déposées par la société Variscan Mines en Bretagne

Période de la consultation : du 20 mai au 10 juin 2015

Descriptif :

Deux demandes de permis exclusifs de recherches minières, dits « Loc-Envel » et « Silfiac », ont été déposées par la société Variscan Mines en Bretagne.

Le ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique a décidé d'organiser une consultation sur les demandes des deux permis de recherches avant de prendre sa décision.

Documents à consulter :

Consultation du public sur la demande du permis exclusif de recherches minières dit « Loc-Envel »

Note de présentation de la demande dite « Loc-Envel »

Résumé

Carte de localisation du PERM « Loc-Envel »

Annexes de la demande dite « Loc-Envel » - Zip [300 Mo]

Lettre au ministre

Consultation du public sur la demande du permis exclusif de recherches minières dit « Silfiac »

Note de présentation de la demande dite « Silfiac »

Résumé

Carte de localisation du PERM « Silfiac »

Annexes de la demande dite « Silfiac » - Zip [300 Mo]

Lettre au ministre

Pour participer :

[consultations.gr2\[@\]developpement-durable.gouv.fr](mailto:consultations.gr2[@]developpement-durable.gouv.fr)

La consultation publique

La consultation est un processus par lequel les décideurs demandent l'avis de la population afin de connaître leur opinion, leurs attentes et leurs besoins, à n'importe quel stade de l'avancement d'un projet.

Toutes les consultations



Pour favoriser la participation aux consultations, le décret du 08/12/2011 prévoit qu'elles soient toutes référencées sur le site www.vie-publique.fr

Dans les directions

- ▶ Direction générale des entreprises (DGE)
- ▶ Direction générale des Finances publiques (DGFiP)
- ▶ Direction du budget (DB)
- ▶ Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI)
- ▶ Direction générale du Trésor (DG Trésor)
- ▶ Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF)
- ▶ Direction des affaires juridiques (DAJ)
- ▶ Inspection générale des finances (IGF)
- ▶ Délégation nationale à la lutte contre la fraude (DNLF)
- ▶ Direction générale de l'institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
- ▶ Agence du patrimoine Immatériel de l'Etat (APIE)
- ▶ Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGEJET)